

Lundi 23 mars 2009



Didier GRIFFON
Correspondant télé
procédures DSF40

Journée e-entreprise e-administration



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE





I - Qu'est-ce que la téléTVA ? Possibilité de déclarer et de payer la TVA par voie électronique

2 MODES DE TRANSMISSION POSSIBLES :

- PAR UN INTERMEDIAIRE AVEC TELETVA-EDI
- PAR INTERNET AVEC TELETVA-EFI



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE





II - L'EDI : Echange de données informatisé

C'est la transmission électronique des paiements à partir des fichiers comptables par l'intermédiaire d'un prestataire : le partenaire EDI.

Envoi des données à l'administration, à la place de l'entreprise.

- 1) Choix du partenaire
- 2) Adhésion sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès du SIE
- 3) Le partenaire transmet les données communiquées par l'entreprise (format EDIFACT).



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE





III - L'EFI : Echange de formulaires informatisé

Je déclare et je paye la TVA directement par internet : permet aussi de rectifier les déclarations, consulter déclarations et paiements, présenter les demandes de remboursement de TVA.

Comment ?

- Un équipement informatique nécessaire
- Un certificat numérique adossé à l'ordinateur
- L'abonnement

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE





IV - Les Avantages de la télédéclaration (EFI ou EDI)

Une procédure simple...

- Une seule démarche préalable : un document sur internet
- Un processus de déclaration simplifié : affichage automatique du formulaire de l'entreprise concernée

...souple...

- 2 modes de transmission et de services: en ligne ou transmission des fichiers
- Visualisation des envois effectués
- Possibilité de déclarer 3 comptes financiers et de ventiler
- Fin de la gestion de la date d'envoi et de la date de paiement



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE





IV - Les Avantages de la télédéclaration (EFI ou EDI)

...sécurisée...

- Grâce à des techniques maîtrisées
- Grâce à la transparence : A.R. des télédéclarations et télépaiements

...et financièrement intéressante.

- Prélèvement à la date limite de déclaration quel que soit le jour de la déclaration et du mode de paiement ce qui procure les avantages suivants :
 - aucune avance de trésorerie
 - aucun pilotage de la date d'échéance à anticiper
 - aucun incident générateur de pénalités ou de démarches.
- Coût du télérèglement supporté par l'Etat

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE





V - Le Compte fiscal professionnel

Comment s'abonner ?

Détenir un certificat électronique

Créer son espace abonné

Adresser un formulaire d'adhésion au SIE



Les services accessibles

- Consultation du compte fiscal
- Accès à téléTVA et gestion des demandes de remboursement de crédit de TVA
- Paiement des impôts
- Disponibilité d'informations fiscales sélectionnées

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE





VOS CONTACTS

Internet : Impots.gouv.fr

- Le service d'assistance TéléTVA (questions techniques)
- Le Centre Impôts services (questions d'ordre général)
- Votre service des impôts des entreprises
- Le correspondant TéléTVA

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE





DES QUESTIONS ?

RENDEZ-VOUS A L'ATELIER POUR PLUS DE PRECISIONS

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

